
Code vestimentaire : seins nus interdits dans les parcs aquatiques

Terrebonne, vendredi 21 juillet 2017 – Le Regroupement des parcs aquatiques du Québec (RPAQ) confirme l'obligation de porter un maillot de bain décent dans leurs parcs. Cette annonce fait suite à la prise de position officielle du Groupe Calypso Valcartier signifiant que les femmes doivent obligatoirement porter un maillot de bain couvrant le haut (buste) et le bas du corps. Le RPAQ fait valoir que cette décision est conformément adoptée et appliquée par ses membres.

Cet été, on visite un parc aquatique!

Quoi de mieux que de planifier ses vacances à proximité d'un parc aquatique? Au programme : plaisir, souvenirs et soleil! Pour organiser votre visite, consultez le www.maneige.ski/activites-estivales.

À propos du Regroupement des parcs aquatiques du Québec

Les parcs aquatiques du Québec attirent environ 1,7 million de visiteurs chaque année et offrent plus de 240 installations pour le plaisir des visiteurs. De plus, ils emploient plus de 500 surveillants-sauveteurs afin d'assurer la sécurité de toutes les différentes attractions.

Le Regroupement des parcs aquatiques du Québec regroupe les 8 entreprises suivantes :

- Aqua Parc H2O : www.campingh2o.com
- Mont Cascades : www.montcascades.ca
- Parc aquatique du Sommet Saint-Sauveur : www.parcaquatique.com
- Parc aquatique Ski Bromont : www.skibromont.com
- Parc Safari : www.parc safari.com
- Super Aqua Club : www.superaquaclub.com
- Village Vacances Valcartier : www.valcartier.com
- Zoo de Granby : www.zoodegranby.com

- 30 -

Source :

Sophie Leblanc-Leroux
Coordonnatrice aux communications numériques
Association des stations de ski du Québec (ASSQ)
media@assq.qc.ca
450 765-2020
www.maneige.ski